

Accidents évitables

CAS DE MALADIE PROFESSIONNELLE DUE À LA SILICOSE

Un cas de silicose chez un manoeuvre spécialisé dans le secteur du BTPH

Un carreleur mosaïste dans le bâtiment, âgé de 42 ans, dont le travail consiste à habiller les surfaces en les revêtant de carreaux de céramique, a présenté depuis quelques mois une dyspnée d'effort (essoufflement important au moindre geste), toux et douleurs thoraciques. Fumeur depuis l'âge de 18 ans, il a toujours travaillé sans protection respiratoire.

Son médecin du travail lui a prescrit une radiographie thoracique qui a révélé un syndrome réticulo-micronodulaire diffus, et une spirométrie (EFR) qui a objectivé un Syndrome restrictif sévère. Le diagnostic de silicose a été confirmé par d'autres analyses médicales. Une déclaration au titre du tableau n° 25 des maladies professionnelles indemnifiables a été faite et un taux d'incapacité permanente partielle de 45 % lui a été accordé par la CNAS. Un changement de poste définitif a été prescrit.

Causes de la maladie

Exposition à l'inhalation de poussières minérales de silice lors de la découpe des carreaux avec une meuleuse ou une tronçonneuse ainsi qu'au cours du ponçage du béton pour la préparation des supports.

Prévention

- Limitation des polluants dans l'air, par l'utilisation des machines de coupe munies d'aspirateur de poussières ;
- Port de demi-masques filtrants anti aérosols de type FFP3 ;
- Surveillance médicale par les services de santé au travail et sensibilisation contre le tabagisme.

